

## **Interpellation « Pour une prise en charge adaptée des soins de psychothérapie » au Grand Conseil vaudois : un pas important vers une prise en charge adaptée des soins de psychothérapie !**

**L'Association Vaudoise des Psychologues (AVP) salue vivement l'interpellation « Pour une prise en charge adaptée des soins de psychothérapie », déposée au Grand Conseil par Jean Tschopp (PS), qui sera développée ce mardi 12 mars au Parlement vaudois. L'AVP se réjouit également du grand succès de la pétition « Éliminer les obstacles – Garantir la prise en charge des maladies psychiques », déposée aujourd'hui à la Chancellerie fédérale, munie de 94 422 signatures, par la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). Il s'agit de deux pas importants vers une prise en charge adaptée et rapide des nombreuses personnes souffrant de maladies psychiques dans le canton de Vaud et en Suisse.**

C'est dans sa séance de ce mardi 12 mars que le Grand Conseil vaudois développera l'interpellation Tschopp déposée le 5 mars dernier par le Groupe socialiste. « L'Association Vaudoise des Psychologues (AVP) remercie vivement Jean Tschopp pour cette initiative et son engagement en faveur d'une prise en charge adaptée des personnes atteintes de maladies psychiques », souligne Numa Dottrens, président de l'AVP.

L'AVP se réjouit en même temps du succès remporté par la pétition « Éliminer les obstacles – Garantir la prise en charge des maladies psychiques », dont elle a activement soutenu la récolte des signatures. Elle a été déposée ce jour même à la Chancellerie fédérale, comme l'a annoncé la Fédération Suisse des Psychologues (FSP).

C'est en trois mois que 94 422 signatures ont pu être recueillies par des psychologues, des médecins de famille, des proches de malades psychiques, des étudiants en psychologie et des patients, tous inquiets de l'accès à la psychothérapie en Suisse. Cette inquiétude des soignants et du public est partagée par l'interpellation de Jean Tschopp, qui rappelle en introduction que : « Les coûts humains, sociaux et financiers des troubles psychiques sont considérables. (...) Les études montrent qu'un trouble psychique non traité rapidement prendra plus de temps à traiter, aura un moins bon pronostic de guérison et entraînera des symptômes et une atteinte fonctionnelle plus importants - ce qui engendrera des coûts au niveau du système de santé, mais également au niveau de l'économie puisque les personnes non traitées seront en arrêt maladie plus longtemps que si elles avaient pu bénéficier d'une prise en charge adéquate rapide. »

Par ailleurs, l'interpellation rappelle que, selon l'Observatoire suisse de la santé dans son rapport 2016 sur la santé psychique en Suisse, les besoins ne sont pas couverts, et l'offre est insuffisante face à un nombre croissant de patients traités chaque année par les psychiatres. D'où de longs délais d'attente pour accéder à une thérapie.

Outre la forte concurrence que subissent les psychiatres/psychologues de la part de praticiens étrangers bradant les conditions d'exercice, le rapport de 2016 relève que l'accès aux soins de psychothérapies reste compliqué : pour que ses frais de psychothérapie soient pris en charge par l'assurance maladie (LAMal), le patient doit être pris en charge par un psychothérapeute en délégation d'un médecin psychiatre ou directement par un psychiatre. Il en résulte fréquemment de longs délais d'attente – délais particulièrement longs pour des patients en situation de détresse nécessitant une prise en charge d'urgence. Ces délais font renoncer certains patients à se faire traiter.

Afin de mieux connaître la situation dans le canton, le Parti socialiste vaudois a donc soumis les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Parmi les psychothérapies, quelle est la part de psychothérapies déléguées dans le canton de Vaud ?
2. Quelles sont les moyens de vérification et garanties dont disposent le Médecin cantonal pour s'assurer que les conditions de la délégation soient respectées ?
3. Quelle est la part de psychiatres en provenance de l'étranger exerçant actuellement dans le canton de Vaud ?
4. Le Conseil d'Etat prévoit-il d'imposer des contrats écrits pour clarifier les conditions d'exercice des psychologues ?
5. Que préconise le Conseil d'Etat en termes de déductions de frais facturés par les médecins-psychiatres aux psychothérapeutes en délégation ?
6. Le Conseil d'Etat est-il favorable au passage à un système de prescription des psychologues ?

#### **Autres soutiens cantonaux bienvenus**

En attendant les réponses du Conseil d'Etat vaudois aux députés, l'AVP espère que cette interpellation, ainsi que le succès récolté par la pétition de la FSP déposée ce jour à Berne, inciteront les parlementaires d'autres cantons à s'engager en faveur d'une prise en charge adaptée des soins de psychothérapie. Lors d'une séance avec la FSP en janvier dernier, l'AVP a ainsi proposé à ses partenaires suisses alémaniques de se joindre à l'interpellation Tschopp, sous la forme cantonale adéquate, afin d'étendre le cercle des Parlements signataires.

A noter que l'Association Neuchâteloise des Psychologues et Psychologues-Psychothérapeutes (ANPP) a été précurseure dans le domaine, en organisant en septembre 2018 le premier dépôt d'interpellation en collaboration avec le Dr Latrèche (PS), député socialiste. En Valais aussi, des députés cantonaux se sont déjà inquiétés de la question. L'interpellation « Conditions de travail des psychothérapeutes délégués en Valais » a ainsi été déposée au Grand Conseil valaisan le 13 novembre dernier par Egon Werlen, Martin Kalbermatter et Christine Seipelt Weber, du PDC Haut-Valais. Leurs questions seront d'ailleurs abordées par le Parlement valaisan également cette semaine, le jeudi 14 mars.

#### **Des mesures plus drastiques si nécessaire**

« Si la situation ne devait pas se débloquent prochainement malgré tout, l'AVP soutiendra activement les mesures éventuelles que pourrait décider la Fédération Suisse des Psychologues, comme elle l'a annoncé aujourd'hui », conclut Numa Dottrens. La FSP a en effet indiqué qu'elle pourrait envisager d'organiser des manifestations, des grèves ou le lancement d'une initiative populaire. Car, comme l'a précisé Stephan Wenger, co-président de la FSP : « Les autorités doivent enfin réagir. Le manque de relève chez les psychiatres est un fait. Faciliter l'accès à la psychothérapie est indispensable, et nous sommes prêts à combler cette lacune dans le système de santé suisse. »

**Pour toutes informations complémentaire, M. Numa Dottrens, président de l'Association Vaudoise des Psychologues (AVP), est à votre disposition – tél. 078 / 921 58 91**

**Références citées :** [Interpellation Tschopp « Pour une prise en charge adaptée des soins de psychothérapie »](#) ; [Communiqué de presse de la Fédération Suisse des Psychologues](#)